

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

Les risques sociaux majeurs

Par Bernard Girard et Corinne Gendron

Les cahiers de la CRSDD – Collection thématique
La science-fiction : un regard sur l'organisation des
sociétés post-écologiques

No 01-2013

Bernard Girard est chercheur affilié à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. Il est aussi consultant en management, chroniqueur radio, journaliste, conférencier, auteur de plusieurs livres sur le management et ses théories, la littérature et l'économie ainsi qu'observateur des nouvelles technologies depuis plus de vingt ans.

Corinne Gendron est professeure titulaire au Département Stratégie, responsabilité sociale et environnementale et titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Les cahiers de la CRSDD
Collection de recherche – No 01-2013

Les risques sociaux majeurs
Par Corinne Gendron et Bernard Girard

ISBN 978-2-923324-29-6
Dépôt Legal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
www.crsdd.uqam.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	Le risque social majeur.....	1
2.	L'analyse des risques sociaux	3
3.	Vulnérabilité et résilience.....	8
4.	Le risque et le lien social, l'anomie.....	10
5.	Le risque et les stratifications sociales	12
6.	Les réseaux , facteurs de risques, outils de sécurité	17
7.	Le risque et les institutions	20
	Conclusion	23
	Bibliographie	24

La notion de risque majeur est le plus souvent associée à des phénomènes naturels de grande ampleur ou à des catastrophes industrielles. C'est l'impact de ceux-ci sur la société, sur la population, sur les équipements privés ou publics qui transforme un événement en phénomène social. Un tsunami sur une île déserte est une curiosité scientifique, il ne devient une catastrophe que lorsqu'il fait des victimes et détruit des biens. En ce sens, il n'est pas de risque naturel ou industriel qui n'ait de conséquences sociales, mais il y existe aussi des risques dont l'origine est d'abord sociale : famine, guerre civile, attentats terroristes... Nous allons examiner dans ce texte comment comprendre un concept assez nouveau bien que de plus en plus répandu : le risque social majeur.

1. Le risque social majeur

Le concept de risque social majeur est récent. Il est apparu à la fin du vingtième siècle lorsque la multiplication des catastrophes ayant un impact majeur sur les populations et les structures sociales a donné naissance à un sentiment de menace latente. C'est ce qu'Ulrich Beck a théorisé par l'idée de société du risque.

Ce concept en juxtapose deux autres, celui de risque social, et celui de risque majeur. Cela ne le rend pas plus aisé à définir surtout si, par l'utilisation du qualificatif "social", on cherche à le distinguer d'autres types de risques: technologique, industriel, naturel...

La notion de risque social a d'abord été développée dans le contexte des assurances pour rendre compte des aléas de la vie économique (chômage, maladie...) interdisant à un salarié de travailler de manière provisoire ou définitive. Dans cette acceptation, ce concept est intimement lié à la révolution industrielle (Salais & alii, 1986), et le risque y est traité par des mesures de prévoyance.

Le concept de risque social est également utilisé pour décrire des effets liés au changement démographique : le vieillissement de la population est ainsi souvent décrit comme un risque pour les sociétés contemporaines.

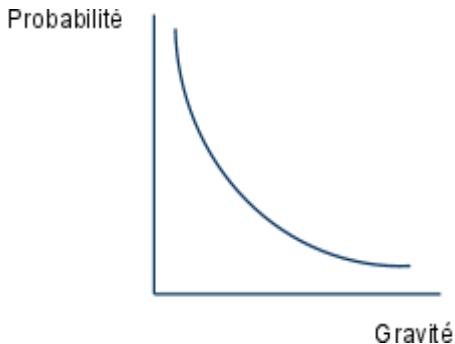
Enfin, ce concept est employé dans un contexte organisationnel pour décrire une détérioration du climat social au sein de l'entreprise qui peut conduire à une dégradation de la productivité, à des conflits (Landier, 2004) ... Cet usage du concept est plus récent (les premiers travaux sur le climat social datent des années cinquante) (Argyris, 1958).

Dans tous ces cas, ce risque social peut être mesuré avec des outils adéquats, évalué et anticipé. Plusieurs techniques sont utilisées. La plus répandue est l'échelle de Likert qui distingue menace et conséquence et évalue la menace sur une échelle de probabilité (du plus probable au plus improbable) et les conséquences sur une échelle de gravité (du plus significatif au moins significatif)¹.

De son côté, la notion de risque majeur tel que le définissent assureurs et statisticiens qui l'ont modélisé avec la courbe de Farmer correspond aux cas où la menace est d'une faible probabilité mais les conséquences d'une gravité très élevée.

¹ Cette technique est notamment utilisée par les compagnies d'assurance spécialisées pour évaluer le « risque pays » ou risque souverain auxquelles s'adessent les entreprises qui souhaitent s'implanter dans des régions instables sur les plans politique et social. Leur mesure des « risques pays » s'appuie sur des analyses politique et macro-économique approfondies du type de celles que réalisent de nombreux organismes publics et privés qui notent les pays à l'instar du FMI, le Legion Group, le PRS Group...

Figure 1 : courbe de Farmer



On peut donc définir le risque social majeur comme un risque de grande envergure qui n'affecte plus seulement un individu ou une organisation mais des pans entiers d'une société ou d'une population et a, ou est susceptible d'avoir, des conséquences durables et négatives sur les structures sociales. Cette notion renvoie dès lors à des phénomènes graves d'origine politique (guerre civile, terrorisme, révolution...), industrielles (panique à la suite de l'explosion d'une usine, de l'incendie dans une centrale nucléaire) ou naturelles (épidémie à la suite d'inondations, famine à la suite de l'éruption d'un volcan, d'un tsunami, d'un tremblement de terre...). Des migrations massives à la suite d'une catastrophe naturelle, d'une famine, d'une guerre civile peuvent ainsi être qualifiées de risque social majeur

2. L'analyse des risques sociaux

Dans plusieurs de ces exemples, le risque social majeur est lié au concept de catastrophe puisqu'il décrit les réactions immédiates (paniques) ou différées (migrations, guerre civile) à des événements perburbateurs. Il a, à ce titre, fait l'objet de développements de la part des spécialistes de la sociologie des catastrophes : réaction à la catastrophe et organisation des

secours, travail de deuil et de mémoire (Clavandier, 2004), réflexions sur les niveaux de responsabilité, la panique, les différences entre accidents, catastrophes et désastres (Quarantelli, 2006), la sensibilité aux catastrophes (Kapur, 2005)² ...

La catastrophe d'origine naturelle ou industrielle n'est cependant pas un élément déclencheur indispensable. Le risque peut naître d'une accumulation de causes invisibles. Les épidémies répétées de bronchite qu'a connues la Grande-Bretagne au 19^{ème} siècle étaient directement liées à une pollution atmosphérique générée par une multitude d'entreprises industrielles (Kapp, 1967). Certaines formes de délinquance liées à la pauvreté ou à la prohibition, les effets sanitaires de la consommation de tabac, de boissons sucrées, de junk food peuvent également être considérés comme des risques sociaux majeurs lorsqu'ils prennent une grande ampleur sans que l'on puisse les attribuer à un quelconque événement fondateur.

Dans tous les cas néanmoins, le risque social majeur se reconnaît à ses conséquences potentielles : des destructions massives de vie et de biens, la rupture des équilibres ou de la dynamique d'une société et les dommages qui l'accompagnent. Comme l'ont montré les travaux pionniers d'Erikson (1976) une société qui a vécu une catastrophe est pour longtemps profondément transformée : elle ne retourne pas à l'état antérieur. Des troubles de toutes sortes affectent les survivants. Beck montre aussi comment ces conséquences potentielles ont un impact sur le présent.

On pourrait être tenté de classer, en première approximation, les risques sociaux majeurs selon leur origine : risques exogènes,

² On trouvera une revue de la littérature sociologique sur les catastrophes chez Quanrantelli et Dynes (1977) et chez Kreps (1984).

apparus à la suite d'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, tsunami) ou technologique (accident grave dans une centrale nucléaire, explosion dans une usine chimique) et risques endogènes, issus des défaillances de la société, de ses institutions ou de son organisation : épidémie, migrations massives à la suite d'une crise alimentaire ou politique, guerre civile, attentat terroriste...

Cette distinction structure d'ailleurs les modes d'intervention des spécialistes. Les risques exogènes amènent à s'interroger sur la résilience d'une société, sur sa capacité à limiter l'impact d'une catastrophe mais aussi sur les mécanismes de diffusion de l'impact de la catastrophe initiale. Elle conduit à mesurer le degré d'exposition au risque des différentes catégories de la population et les capacités de prévention et de réaction. L'analyse des risques endogènes conduit, de son côté, à évaluer les facteurs qui peuvent conduire à l'émergence de catastrophes d'origine humaine : terrorisme, conflits à haute intensité de type guerre civile, famines, migrations forcées massives... à s'interroger sur la qualité du lien social, l'efficacité et la solidité des normes, règles et lois mais aussi sur l'environnement économique et social, les institutions politiques, sur leur capacité à entretenir la confiance, à mobiliser les énergies en cas de crise grave, à gérer les conflits mais aussi à se renouveler.

Les tentatives de classer les catastrophes connues dans l'une ou l'autre catégorie, se révèlent cependant souvent plus complexes que prévu tant les causes des risques paraissent étroitement imbriquées. Il est vrai que, par exemple, le développement de la délinquance aux Etats-Unis au lendemain de la prohibition de l'alcool dans les années vingt peut, assez naturellement, être qualifié d'endogène : ce sont bien des décisions prises au sein même de la société, décisions que l'on peut facilement identifier, qui ont favorisé le développement de comportements

délinquants. De la même manière, le développement de la délinquance liée à la toxicomanie peut être corrélé à la prohibition. Mais comment classer les attentats du 11 septembre? Une catastrophe s'est abattue sur les Américains qui ne se savaient pas la cible d'une organisation terroriste étrangère. Or, cette catastrophe est-elle exogène, ou ne comporte-t-elle pas des éléments endogènes liés, par exemple, à la politique étrangère du pays?

Par ailleurs, la distinction entre risques naturels et risques d'origine humaine a fait l'objet de critiques répétées de la part des sociologues. De nombreux travaux soulignent d'ailleurs comment le risque est socialement construit : la perception du risque varie selon les sociétés, et sa définition, sa mesure sont l'objet de débats et de conflits entre acteurs (Tierney, 1999)³.

En fait, le risque naturel peut être aggravé et même s'expliquer par un contexte social. Les famines de 1943 au Bengale en donnent un bel exemple. Les contemporains l'ont d'abord attribué à un phénomène naturel, climatique : le cyclone de 1942. Mais on a pu montrer qu'elle était surtout liée à un système institutionnel déficient et à des dysfonctionnements de la société : l'urbanisation rapide du Bengale avait conduit à une forte inflation dans les villes, les grossistes avaient accumulé les stocks pour profiter de cette situation, les salaires dans les campagnes n'ayant pas suivi, les paysans ne pouvaient plus acheter de quoi se nourrir. Faute de représentants et d'élus, ils ne pouvaient faire entendre leur voix des pouvoirs publics (Sen, 1976). On retrouve des analyses comparables à propos d'inondations (Erikson, 1976) et d'un épisode de canicule à

³ Voir les travaux de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et construction sociale du risque fondée en 2009.

Chicago⁴ (Klinenberg, 2002). Et bien d'autres cas peuvent être avancés, comme les guerres annoncées de l'eau (Lasserre, 2003) ou ces guerres civiles dont Neil et Righarts (2008) ont montré qu'elles avaient partie liée à des désastres naturels. Ces deux auteurs citent de très nombreux exemples historiques, depuis les révoltes des esclaves qui ont suivi un tremblement de terre à Sparte dans la Grèce antique jusqu'aux effets politiques du tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est, en passant par les troubles politiques graves qui ont suivi le tremblement de terre de Lisbonne aux 18ème siècle.

Our results, écrivent-ils au terme d'une analyse statistique approfondie, suggest that the helot revolt against Sparta in the fifth century B.C. was not an isolated event. While there is no reason to believe that each and every natural disaster will give rise to incidents of violent civil conflict, there is evidence that natural disasters significantly increase the risk of violent civil conflict in the short and medium term, particularly in low- and middle-income countries that have intermediate to high levels of income inequality and that have mixed political regimes. We find that earthquakes and volcanic eruptions pose the highest risk, but climate-related disasters also significantly increase the risk of violent civil conflict.

A contrario, on peut être amené à reconsidérer les explications exclusivement sociales. La progression de l'islamisme radical en Asie du Sud-Est est moins liée aux insuffisances des régimes en place qu'à l'opportunité que le tsunami de 2004 qui a frappé le sud-est asiatique a donnée à des associations caritatives

⁴ On pourrait de la même manière rappeler que la canicule a tué en 2003 France 20 000 personnes, essentiellement des personnes âgées vivant seules.

intégristes de s'installer dans ces pays et d'y faire leur propagande. Mais il est vrai que leur influence s'est révélée d'autant plus importante que les institutions locales étaient dans l'incapacité de satisfaire les besoins élémentaires de la population (Jones, 2010)

3. Vulnérabilité et résilience

Bref, si elle semble évidente, la distinction entre risque endogène et exogène ou entre risque naturel et risque social, ne vont pas de soi. Il n'est pas rare que la catastrophe d'apparence naturelle ait une origine sociale diffuse, lointaine. Les inondations sont souvent liées à la conjonction d'aléas climatiques, liés à des phénomènes naturels ou à des causes humaines indirectes (émissions de gaz à effets de serre) et de modifications dans le paysage : destruction du bocage, drainage, imperméabilisation et dégradation des sols liés à des pratiques agricoles intensives (Kapp, 1967).

De fait, l'imbrication entre phénomènes naturels, industriels et sociaux est telle qu'il est souvent difficile de séparer les différents facteurs intervenant dans l'occurrence d'une catastrophe : les uns et les autres sont si étroitement liés que l'impact d'une catastrophe, même naturelle, dépend, d'abord, de la société qu'elle frappe.

Beaucoup dépend, d'abord, de la résilience d'une société, à sa capacité à réagir à un événement exceptionnel, à l'amortir : il suffit de comparer la manière dont la société japonaise a immédiatement mobilisé des ressources exceptionnelles pour faire face au tsunami de 2011 et l'impuissance des autorités haïtiennes devant le tremblement de terre de 2010 pour voir combien l'impact de catastrophes majeures, peut varier selon le contexte : il y a eu plus de 200 0000 morts et plus de 1 millions

de sans abris à Haïti, 10 000 morts et des victimes immédiatement prises en charge et relogées au Japon.

Mais cela va bien au delà. La violence de l'impact d'une catastrophe dépend de ce que l'on pourrait appeler la vulnérabilité d'une société, un concept très utilisé par les géographes et les spécialistes de l'étude des désastres qui ont notamment développé le Social Vulnerability Index (SVI). Cet indice évalue la vulnérabilité d'une région, d'une ville ou d'un quartier. Elle est fonction de traits propres à la société, des réglementations en vigueur qui interdisent, par exemple, de construire dans les zones menacées, de sa mémoire des catastrophes précédentes, de sa capacité à anticiper mais aussi de son organisation.

À titre d'exemple, la même catastrophe aura des effets différents selon qu'elle touche une région à habitat concentré ou diffus. Ce facteur démographique joue de multiples manières. Il peut être lié à des réglementations mal conçues comme dans le cas de la guerre civile américaine dont l'impact a été aggravé par l'habitude prise par l'armée de constituer des bataillons et régiments sur une base géographique. Lorsqu'un bataillon était décimé, c'est toute une région, toute une ville qui perdait d'un coup l'essentiel de sa jeunesse masculine. Organisés sur d'autres bases, sur le tirage au sort, par exemple, les mêmes pertes globales auraient eu des effets plus dilués (Fushburn, Sarin, 1991). Le facteur démographique peut aussi tenir à des phénomènes économiques : les établissements industriels qui utilisent des produits toxiques créent aussi des emplois. Et pour peu que les salariés s'installent à proximité tant pour des raisons de commodité que de coûts, ils se retrouvent en première ligne en cas d'accident comme cela s'est produit à Toulouse en 2001⁵.

⁵ L'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium dans l'usine AZF du groupe Total, a entraîné la mort de 31 personnes et fait 2500 blessés et

On comprend dès lors que les sociétés présentent des caractéristiques ainsi qu'un système de gouvernance qui les prédisposent et les rendent plus ou moins vulnérables aux risques sociaux majeurs, peu importe leur origine causale. Ces éléments agissent comme de véritables facteurs de production du risque au sens où ils peuvent faire d'un risque en apparence mineur une catastrophe ou, à l'inverse, diluer considérablement les impacts d'un cataclysme. Plusieurs facteurs participent donc à ce qu'on peut envisager comme une véritable construction sociale du risque, entendue ici dans sa dimension factuelle plutôt que discursive. Certains relèvent du lien social, de sa qualité, de son organisation (l'anomie, la structure sociale, la performance des réseaux de communication), d'autres des institutions dont la société s'est dotée pour faire face aux risques, pour l'anticiper, le prévenir, le réduire et l'amortir.

4. Le risque et le lien social, l'anomie

L'anomie décrit le délitement des règles, des lois ou des normes d'une société, autant de facteurs que l'on retrouve dans nombre de descriptions de catastrophes, dont certains très anciennes (Thucydide, 2000).

Ce concept a été mis de l'avant par la sociologie pour analyser les situations de déviance dans la foulée de l'étude sur le suicide de Durkheim. Le père de la sociologie française avait, cependant, utilisé ce concept quelques années plus tôt pour décrire et analyser les crises industrielles et économiques que connaissait la France de la fin du 19^{ème} siècle (Durkheim, 1991). Ces crises, écrivait-il, « témoignent que sur certains points de l'organisme, certaines fonctions sociales ne sont pas ajustées les

de lourds dégâts matériels. Le modèle création d'activité/formation d'un risque a été mis en évidence par Kapp (1967).

unes aux autres. »⁶ Manque de solidarité, conflits entre acteurs sont quelques uns des traits de l'anomie qu'il attribue à l'augmentation des inégalités et des antagonismes, à la plus grande distance entre les individus, à la plus grande division du travail, à la disparition des institutions qui créent du lien entre les individus.

Ce faisant, Emile Durkheim ne faisait que reprendre le terme, anomia (sans loi sans structure), que les auteurs grecs utilisaient pour décrire le manque de scrupule, le mépris des normes morales et la révolte contre les traditions et les normes de bonne conduite qui se révèlent lorsqu'une catastrophe frappe une cité⁷. C'est dans le récit que fait Thucydide de la grande peste qui a frappé Athènes en 430 avant J.C. que l'on trouve l'une des descriptions les plus frappantes de cette anomie à travers les comportements individuels mais aussi le recul des règles, des coutumes et des traditions⁸.

Les gens dépassés par l'ampleur du fléau et ne sachant ce qu'ils allaient devenir, en vinrent à ne plus se soucier des lois divines ou humaines. On ne respectait plus aucun des usages qu'on observait avant dans les obsèques (...) Avec l'épidémie, on vit encore d'autres formes de désordre se répandre pour la première fois dans la ville. Impressionné par le spectacle de ces brusques changements de fortune qui faisaient soudain périr les heureux de ce monde et livraient leurs biens à ceux qui n'avaient jamais rien possédé, on se livra plus librement à des plaisirs que l'on cachait naguère (...) On n'était plus retenu ni par la crainte des dieux ni par les lois humaines

⁶ E.Durkheim, *De la Division du travail social*, PUF, 1991, p.344.

⁷ Sur les sources helléniques du concept d'anomie voir Orru, Simonson, 1998.

⁸ Thucydide, *La guerre du Péloponèse*, II, 47.

(...) et quant aux délits que l'on pouvait commettre, nul ne s'attendait plus à vivre assez longtemps pour subir le châtiment.

Mais là où chez les auteurs grecs, l'anomie est un effet de la catastrophe, elle en est également chez Durkheim une cause. La désintégration des règles, le délitement des solidarités, la montée des inégalités et des antagonismes aggravent les risques que courrent une société. Et lorsque la catastrophe, naturelle ou industrielle, épidémie, attentat ou explosion chimique se produit, cette désintégration s'accélère là où les institutions sont trop fragiles.

Ainsi en est-il allé d'un grand incendie dans un quartier de maisons construites en bois à Manille. Nulle autorité n'organisant l'évacuation des victimes et la protection des biens (des dizaines de maisons étaient en flamme), chacun s'arrangeait comme il pouvait avec les taxis et les pompiers qui mettaient leurs services aux enchères tandis que des voleurs rodaient tout autour à la recherche d'une bonne affaire. Seuls les plus riches pouvaient espérer protéger leur maison ou quelques uns de leurs biens. Dans la catastrophe, dans une société maltraitée par une dictature qui avait éliminé toutes les institutions susceptibles d'organiser la vie collective, chacun se retrouvait abandonné à lui-même.⁹

5. Le risque et les stratifications sociales

L'anomie décrit la désintégration des normes et des règles et de la bienveillance naturelle. On l'envisage en général comme un effet d'une désagrégation de la société, conséquence d'une guerre civile, de l'instabilité politique qui détruit les repères

⁹ C'est effectivement ce qui s'est passé alors qu'en 1973, l'un de co-auteur de cet article a assisté au spectacle ici décrit.

traditionnels, de décisions administratives qui interdisent les pratiques ancestrales (Turnbull, 1987). Mais l'anomie peut aussi être inscrite dans les institutions, dans les valeurs et les buts qu'une société met en avant lorsqu'elle ne donne pas à tous les ressources nécessaires pour les satisfaire et les atteindre (Merton, 1949).

En effet, la confiance et la solidarité, deux traits qui contribuent à la résilience d'une société, à sa capacité à faire face à une catastrophe, à en alléger les effets, dépendent directement de la structure sociale. Un clivage entre classes sociales trop prononcé rend difficiles les élan de sympathie entre riches et pauvres (Gide, 1893); un individualisme trop prononcé qui fait de l'égoïsme une vertu et de l'assistance le « nouvel opium des pauvres » réduit la solidarité (Laurent, 1991). L'un et l'autre détruisent la confiance, ce « lubrifiant important du système social » dont parlait Kenneth Arrow (Arrow, 1976).

Bref, l'impact des catastrophes est aussi fonction de la structure sociale, de la nature des liens qu'elle crée entre acteurs mais aussi de la manière dont elle distribue le risque.

Le rôle de la structure sociale ne s'arrête pas là. Pour décrire les liens entre anomie et structure sociale et leur impact sur la déviance, Merton a développé le concept de structure d'opportunité. Par là, il entendait le lieu d'habitation et les conditions d'accès aux services publics. Ce même concept peut être sollicité pour décrire l'exposition au risque. On sait qu'en général les riches souffrent moins des famines, de la canicule ou des inondations que les pauvres. Si on compte parmi les victimes de l'usine AZF de Toulouse tant de personnes de condition modeste c'est qu'elles avaient choisi d'habiter à proximité de l'usine dans un quartier qui offrait des loyers plus faibles. Les classes défavorisées sont souvent installées dans les

zones les plus menacées mais aussi dans celles dans lesquelles les services de secours sont le plus rares ou ont le plus de mal à accéder. Comme le dit Ulrich Beck « pauvreté extrême et risque extrême s'attirent systématiquement comme des aimants » (Beck, p.75). Plus une société est inégalitaire, plus « misère matérielle et aveuglement au risque ont partie liée » (Beck).

L'impact de l'ouragan Katrina qui a frappé la Nouvelle Orléans en 2005 illustre la puissance de ces structures d'opportunité. Le taux de mortalité des noirs y a été deux fois plus élevé que celui des blancs (Skarkey, 2007).

Le risque est en somme constitutif de la classe sociale et l'on pourrait redéfinir les stratifications sociale selon le niveau de risque que chacun encourt. Si on ne le fait pas encore systématiquement, c'est que les choix sont individuels : personne ne forçait, après tout, les Toulousains à s'installer à proximité de l'usine AZF; les habitants des quartiers les plus touchés à la Nouvelle-Orléans auraient pu habiter ailleurs. Les explications par la classe sociale se heurtent systématiquement à la critique des théoriciens de l'individualisme. Les premières analyses de Katrina dans la presse et les médias ont illustré la puissance de cette opposition à une approche par la classe (Sharkey, 2007). De nombreux éditorialistes ont nié que les noirs et les pauvres aient été plus durement frappés par l'ouragan et les inondations qui ont suivi que les blancs. Derrière leurs articles, construits sur des statistiques incomplètes et partiales, on devinait l'influence de tous ceux pour qui la notion de classe est dépassée et ne permet plus de décrire la réalité que seul permettrait de saisir les approches basées sur l'individualisme méthodologique (Clarck et Lipset, 1991).

L'enjeu n'est pas simplement théorique. Une approche « individualiste » attribue le risque aux comportements

individuels. Si certains sont plus touchés que d'autres par une catastrophe, c'est qu'ils ont fait des choix qui les mettaient en situation de vulnérabilité. Ils sont responsables de leurs actes et de leurs éventuelles conséquences. Si risque il y a, ils l'ont pris en toute connaissance de cause. Et s'ils en souffrent, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes et à personne d'autre¹⁰.

La question est évidemment d'importance quand certains types de consommation (tabac, fast-food, junk food...) ont des conséquences sanitaires graves et des coûts élevés pour la société. Si l'on peut, par exemple, prouver que le diabète est le fait de choix volontaires de consommation, il n'y a pas de motif de réglementer les industries agro-alimentaires dont les produits sont à l'origine de l'épidémie d'obésité. Voir de rembourser les frais médicaux de ceux qui ont pris, sciemment, ce risque. Si, à l'inverse, l'on peut prouver que le risque suit les lignes de la fracture sociale, s'il est vrai, comme l'écrivait Ulrich Beck, que "les richesses sont hiérarchiques, les catastrophes démocratiques" ou, dans une formule plus imagée, "la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique" (Beck, 1986, p.65), il est légitime de réglementer les industries responsables et, éventuellement, de les taxer pour financer les coûts du traitement des maladies liées à la consommation de leurs produits. Même s'il apparaît que les consommateurs ont choisi librement de prendre des risques : la liberté affirmée du « fumeur » qui ne veut pas abandonner son « poison quotidien » ne saurait exonérer l'industriel qui le fabrique de toute responsabilité. Non seulement, on peut s'interroger sur la liberté

¹⁰ L'argument est, parfois, cependant, difficile à soutenir : les études réalisées sur les inondations dans la Tenessee Valley ont montré que les travaux conçus pour prévenir ces inondations avaient pour effet inattendu d'augmenter le risque (White). Celui-ci n'était donc pas pris en toute connaissance de cause.

de celui qui est victime d'une dépendance, mais l'industriel pourrait s'abstenir de faire de la publicité et de la promotion du tabac, tout spécialement auprès des plus jeunes.

De fait, le risque est inégalement réparti (Pintelon & alii, 2011). Les pauvres sont plus souvent victimes de catastrophes que les riches. Des stratifications sociales trop rigides, des sociétés trop inégalitaires qui ignorent les difficultés des plus pauvres, les en rendent responsables et réservent les services de sécurité aux mieux lotis renforcent le risque pour tous ceux qui sont au bas de l'échelle :

- elles mettent les plus modestes dans une situation plus difficile face à la menace, les épidémies se développent plus facilement dans les milieux qui vivent dans des conditions sanitaires médiocres ;
- elles limitent leurs possibilités d'intervention et d'action sur les décisions qui pourraient diminuer les risques : les plus faibles ont plus de mal à se faire entendre des pouvoirs publics que les plus riches.

Aux Etats-Unis, plusieurs auteurs ont parlé de racisme environnemental (Pulido, 2000) soulignant que les minorités ethniques étaient plus menacées par les risques de toutes sortes que les classes moyennes blanches. Inégalités sociales et inégalités face au risque écologique vont souvent de pair. Et tout comme on parle de justice sociale on peut parler de justice environnementale (Blanchon, 2009).

Prendre en compte la stratification sociale permet également d'intégrer dans la réflexion les perceptions différentes des risques : les classes populaires ne sont pas moins informées que les classes moyennes des risques encourus par une mauvaise alimentation. Mais elles ont tendance à les minimiser, ou encore

à justifier les accrocs aux bonnes pratiques par les difficultés qu'ils auront à traverser plus tard quand les classes plus aisées envisagent l'effort demandé aux enfants comme un investissement pour le futur (Hoggart, 1970).

Enfin, le risque peut aussi, dans certains cas, être vécu par les dominés comme une opportunité. Bien loin d'être une catastrophe, une révolution ou une guerre civile sont une chance pour certaines catégories de la population. De jeunes diplômés sans emploi peuvent y voir une occasion d'acquérir des positions qui leur auraient été autrement interdites. Des aventuriers peuvent en profiter pour mettre la main sur des richesses autrement inaccessibles. À l'inverse, les élites, les proches du pouvoir ont tout à perdre et peuvent craindre l'exil.

6. Les réseaux , facteurs de risques, outils de sécurité

L'analyse des liens sociaux conduit à celle des réseaux qui décrivent leur distribution et leur organisation dans l'espace social, définit les distances et les contacts entre les différents acteurs. L'impact des catastrophes est fortement dépendant de tout ce qui relève du support matériel des relations entre les individus : systèmes de transport, de communication, d'information.

La théorie des réseaux a fait l'objet de très nombreux travaux souvent inspirés de la théorie mathématique des graphes. Les sociologues s'en sont inspirés pour décrire la sociabilité, le capital social, les relations de pouvoir, la diffusion des innovations ou des épidémies (Degenne, Fossé, 1994). Ils ont notamment montré la puissance des liens faibles sur, par exemple, le marché du travail et mis en évidence la courbe en S de diffusion des innovations, courbe que l'on retrouve dans la contagion des épidémies (Granovetter, 1973). Les réseaux qui

diffusent informations, énergie, produits, sont l'un des points les plus sensibles des sociétés étendues, telle que notre société contemporaine. Selon leur disposition, ils peuvent isoler et protéger, mais aussi propager les effets d'une crise économique, l'impact d'un tsunami ou d'un tremblement de terre.

La mondialisation des activités économiques a transformé les réseaux sociaux, elle les a deterritorialisés, rapprochés et mis en contact, elle a augmenté l'impact des catastrophes qui cessent d'être locales pour devenir rapidement globales. Le tsunami qui a frappé le Japon en 2011 a eu des effets immédiats sur la production automobile en Europe et aux Etats-Unis. De la même manière, les transports aériens ont favorisé la diffusion mondiale du SARS, virus qui serait, en d'autres circonstances, resté local.

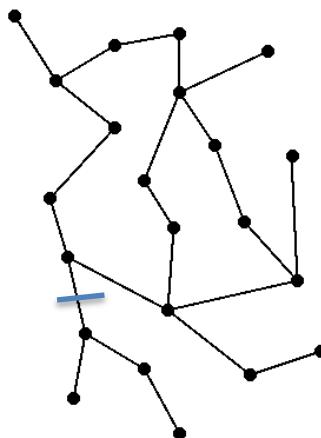
Les risques sociaux majeurs sont particulièrement sensibles à ces effets de propagation. C'est le cas des épidémies, bien documenté depuis très longtemps. Thucydide soulignait déjà « qu'en soignant les autres, on contractait soi-même la maladie. » C'est le cas aussi d'événements politiques. On a beaucoup souligné, à l'occasion des révolutions dans le monde arabe et des émeutes londoniennes en 2011, le rôle des réseaux sociaux qui permettent de diffuser de manière quasi instantanée consignes, slogans, informations sur les déplacements de la police...

On a également noté le rôle d'internet dans la diffusion de l'intégrisme dans les communautés musulmanes en occident. Le réseau télématique a effacé la distance géographique qui les aurait autrefois tenu à l'écart de l'influence de mouvements nés à des milliers de kilomètres.

Ces réseaux sont souvent fragiles et la rupture d'un réseau peut mettre à mal les circuits de décision. À titre d'illustration, l'impossibilité de se déplacer par avion au lendemain de l'attentat

du 11 septembre a, en pratique, conduit le Président Bush, perdu en province à transférer ses pouvoirs à Dick Cheney, resté à Washington.

La rupture d'un lien entre deux points d'un réseau peut isoler une population victime d'une catastrophe et retarder l'arrivée des secours. Si l'on casse celui qui relie dans le réseau ci-dessous, les habitants installés au sud-ouest, au reste de la population, il y a de fortes chances qu'ils restent longtemps sans aide.



Mais les effets ne sont jamais à sens unique : si les réseaux favorisent la propagation des catastrophes, ils aident également à lutter contre. L'analyse des questions des internautes qui vont sur internet se renseigner sur les symptômes qu'ils ressentent bien avant d'aller chez le médecin permet, par exemple, d'anticiper le développement des épidémies de grippe. Les réseaux ou, plutôt, l'absence de réseau, peuvent également protéger en isolant, en mettant à l'abri d'une contagion, d'une épidémie, comme sur cette illustration où la coupure du lien protège les habitants du sud-ouest de la contagion.

Anomie, structure sociale et réseaux mettent en évidence le rôle du lien social dans la diffusion et l'intensité des catastrophes. Mais le lien social ne fait pas tout. Les institutions jouent aussi un rôle déterminant. Soit qu'elles permettent d'anticiper et de prévenir les catastrophes soit qu'elles les amortissent et en réduisent les conséquences.

7. Le risque et les institutions

« Comme on pouvait s'y attendre, écrit Thucydide dans son récit de la peste athénienne, les gens évoquaient en ces jours de malheur d'anciennes prédictions et notamment ce vers qu'à en croire les personnes âgées, une voix prophétique avait naguère prononcé : Viendra la guerre dorienne et la peste avec elle. » Oracles, augures ou devins ne sont plus aujourd'hui pris au sérieux, mais il n'est pas de catastrophe dont on ne découvre après-coup qu'elle aurait pu être évitée si l'on avait su lire les signes avant-coureur et écouter ceux qui les avaient correctement interprétés. Même les attentats plus inattendus ont eu des précurseurs : ceux du 11 septembre avaient été annoncés par l'explosion d'un camion piégé dans le sous-sol du World Trade Center en 1993.

On dispose d'outils pour alerter et prévenir beaucoup de catastrophes naturelles ou industrielles. On définit les mesures à prendre lorsqu'une alerte est lancée et on construit des plans d'action. On construit des scénarios d'accident, on réalise des exercices de simulation qui permettent d'évaluer les difficultés, de les corriger¹¹. Une bonne description des catastrophes

¹¹ Pour ne prendre qu'un exemple, les exercices d'accident nucléaire ont permis, en France, de normaliser les systèmes de communication des différents intervenants (gendarmerie, police, pompiers, autorités préfectorales...)

antérieures doit, au moins en théorie, permettre d'anticiper les catastrophes à venir, de les prévenir ou, à défaut, d'en réduire l'impact (en organisant, par exemple, une évacuation rapide et ordonnée des populations...). Il est beaucoup plus difficile de construire des outils de ce type pour les risques sociaux majeurs.

On peut distinguer dans l'analyse d'un événements trois phases :

- la prédiction de l'événement : on annonce qu'un événement va se produire (les services de météorologie annoncent un cyclone) ;
- l'anticipation des conséquences : on évalue les conséquences de l'événement (connaissant la force du cyclone et les caractéristiques de la zone frappée, on peut calculer le nombre d'équipements détruits...) ;
- l'explication du phénomène : on propose des scénarios pour expliquer l'événement (les météorologues ont développé des modèles qui expliquent la formation des cyclones) et faciliter leur anticipation.

Lorsqu'il s'agit d'événements d'origine naturelle, ces différentes phases sont traitées par des spécialistes qui ont développé des procédures pour arriver assez rapidement à un consensus sur les probabilités de leur occurrence, sur leur gravité et leurs causes. Il est rare que les débats scientifiques des météorologues, des épidémiologues sortent des milieux spécialisés.

Lorsqu'il s'agit d'événements d'origine humaine, il est plus difficile de construire un consensus comme le montrent les débats sur les dangers du nucléaire ou de l'exploitation des gaz de schiste : sceptiques, prudents et contradicteurs s'opposent aux industriels convaincus de la sûreté de leurs dispositifs. Cette

difficulté est plus grande encore lorsque le risque est social. Il n'est pas rare qu'il n'y ait consensus ni sur la prédition, ni sur l'anticipation ni sur l'explication. Aux difficultés propres à tout exercice d'anticipation se joignent les conflits d'intérêt. De nombreux économistes avaient annoncé dès 2005 l'explosion de la bulle immobilière américaine qui a conduit à la grande crise de 2008. Mais comment aurait-on pu les entendre alors que tant d'acteurs (banquiers, spécialistes de l'immobilier, particuliers...) avaient intérêt à ce que les opérations continuent comme si de rien n'était?

La capacité d'une société à anticiper et prévenir les risques sociaux majeurs dépend donc de son organisation politique et du poids des différents acteurs dans les décisions prises par les autorités ; la dynamique sociale fait que certains risques demeurent négligés, alors que d'autres sont mis en exergue sans égard à leur gravité respective.

La dureté de l'impact d'une catastrophe sociale majeure dépend également des institutions qu'une société a développées pour amortir le risque. Deux types d'institutions jouent dans ce cas là un rôle déterminant :

- les dispositifs de type assurantiels qui mutualisent les coûts des interventions, soins de santé, réparations de toutes sortes et construisent la solidarité entre ceux qui ont été frappés et ceux qui ont échappé à la catastrophe. Ces dispositifs sont d'autant plus efficaces qu'ils sont universels et qu'ils ne laissent de côté personne ;
- les institutions politiques qui donnent (ou ne donnent pas) aux victimes la possibilité de se faire entendre et d'obtenir de la collectivité qu'elle consacre une partie significative de ses ressources à son sauvetage.

Leur efficacité dépend naturellement des institutions politiques et de leur bon fonctionnement. Comme l'a montré Amartya Sen dans ses analyses des famines au Bengale en 1943, l'absence de démocratie, en supprimant les relais qui auraient permis d'informer les autorités de la situation de la paysannerie, a contribué à aggraver les difficultés dans les zones rurales. Le risque est un facteur d'exclusion sociale, il existe des inégalités en la matière comme il en existe en matière économique et sociale et elles sont souvent congruentes. Et plus les sociétés sont tolérantes aux inégalités plus il y a de chances que les catastrophes, de quelque origine qu'elles soient, les frappent durement.

Conclusion

Nous disions, au début de ce chapitre, que la notion de risque social majeur est récente. Elle demande à être précisée, mais elle met d'ores et déjà en évidence la dimension sociale de tout risque. L'impact d'une catastrophe dépend de la nature de la société dans lequel elle se déploie, des comportements de ses membres à l'égard de ses règles et lois, de l'état de son organisation, de sa structure sociale et des rapports de force au sein des appareils qui prennent les décisions et définissent les règles. Au delà de l'origine qui peut être naturelle, technologique ou humaine, de tout risque majeur, on peut dire qu'il est aussi, qu'il est peut-être d'abord, social.

Bibliographie

Argyris, Chris, Some problems in conceptualizing Organizational Climate, *Administrative Science Quarterly*, Vol 2, n°4, 1958

Arrow, Kenneth, *Les limites de l'organisation*, PUF, 1976

Blanchon, David, Comprendre et construire la justice environnementale, *Annales de géographie*, 2009

Clarck, T.N Lipset, S.M. Are social classes dying, *International Sociology* December 1991 6:397-410

Clavandier, Gaëlle, *La mort collective*, CNRS, 2004

Degenne, A., Forsé, M. *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994

Durkheim, E . *De la Division du travail social*, PUF, 1991, p.344

Erikson, K. T. *Everything in its path: Destruction of community in the Buffalo Creek flood*, Simon & Schuster, 1976

Fushburn & Sarin, Disperive equity and social risk, *Management Science*, Vol 37, n°7, 1991

Gides, Charles, *L'idée de solidarité en tant que programme économique*, Giard & Brière, 1893

Granovetter, Mark, *The strength of weak ties*, *American Journal of Sociology*, 1973

Hoggart, Richard, *La culture du pauvre*, Editions de Minuit, 1970

Jones, Sidney, *Terrorism : what we have learned from Aceh*, *Tempo*, 11 mars 2010

Kapp, Kar-William, *The social cots of business*, Spokeman, Nottingham, 1967

Kapur, Annur, Insensitive India : Attitudes towards disaster prevention and management, Economic Political Weekly, 15 oct 2005

Kreps, G.A. Sociological Inquiry and Disaster Research, Annual Review of Sociology, Vol. 10 (1984), pp. 309-330

Lasserre, Frédéric, L'eau, enjeu mondial. Géopolitique du partage de l'eau. Le Serpent à Plumes, 2003.

Landier, Hubert, Détection, analyse et quantification du risque social : le modèle M@rs, IAS, 2005

Landier, Hubert, Le management du risque social, Editions d'Organisation, 2004

Laurent, Alain, Solidaire si je le veux, Belles Lettres, 1991

Merton, Robert K., Social structure and anomie, American sociological review, 1938

Nel, Philips, Riharts, Marjolein, Natural Disasters and the Risk of Violent Civil Conflict, International Studies Quarterly, 2008, v.52, n.1

Orru, Marco Simonson, Patricia, Histoire et sens d'un concept, L'Harmattan, 1998

Pintelon,O. Cantillon, B., Van den Bosch, K., Whelan, C.T., The Social Stratification of Social Risks , 2001, CSB, Working Paper No. 11 / 04

Pulido, L. Rethinking Environmental Racism: White Privilege and Urban Development in Southern California, Annals of the Association of American Geographers, Vol. 90, No. 1, pp. 12-40, March 2000

Quarantelli, E.L., Catastrophes are Different from Disasters: Some Implications for Crisis Planning and Managing Drawn from Katrina, Understanding Katrina, SSRC, 2006

Quarantelli, E. L., Dynes, R. R.. Response to social crisis and disaster. Annual Review of Sociology, 3:23-49, 1977

Salais, Baverez, Reynaud-Vrescent, L'invention du chômage, PUF, 1986

Sen, Amartya, "Famines as failures of exchange entitlements", Economic and Political Weekly, Special Number, August 1976, p.1279

Sharkey, Patrick, Survival and death in New-Orleans, Journal of Black Studies, vol.37, n°4, mars 2007

Thucydide, La guerre du Péloponèse, Gallimard, 2000

Tierney, K. 1999, Toward an critical sociology of risk, Sociological Forum, 14, pp.215-242

Troin, J.F. Les gares TGV et le territoire : débats et enjeux, Annales de géographie, vol.16, n°593-594, pp.34-50

Turnbull, Colin, Les Iks, survivre par la cruauté, Plon, 1987